



DATE DE PUBLICATION 1er mars 2023

LA DIRECTRICE DE L'IMMOBILIER ET DES SERVICES GÉNÉRAUX

Subdélégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Claude PIOT, secrétaire général, à Mme Solange DARBES-PICCA, directrice de l'immobilier et des services généraux le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Zélie GAUTHIER et à M. Stéphane KUNESCH, adjoints à la directrice de l'Immobilier et des Services généraux (DISG), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux, dans la limite de 25 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), ou, en cas d'absence de M. Bertrand KEROULLAS, à Mme Pascale CATREVAUX, adjointe au chef du SPA, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SPA et dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, chef du SGPI, ou, en cas d'absence de M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, à M. Rémy CLEMENT, adjoint au chef du SGPI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Albert DUARTE, responsable du pôle Patrimoine Siège et immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- Mme Cécile NIRRENGARTEN, responsable du pôle Patrimoine Complexe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;

- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle d'expertise technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Lionel PAWLAK, responsable du pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Lionel JACOLIN, adjoint du responsable du pôle Patrimoine Siège , à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Hervé LELEU, adjoint au directeur de projet VALSES, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Marion LÉBOUCHER, chef de projet Ventadour, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. François CASTELAIN, adjoint au chef de projet Ventadour, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Frédéric BODET, directeur de programme au sein du pôle Patrimoine Complexe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Serge BUSSIERE, chef de projets Siège, Centres Administratifs, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Catherine DUBOIS-SMAIL, chef de projets Siège et Immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Matthieu LE GUILLOU, chef de projet Refondation, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Pascaline DUTEIL, chef de projet Tertiaire Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Marie-Hélène FLEURENTIN, chef de projet immobilier au pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Jean-Michel MAITRE, spécialiste juridique au pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Carmine SPOLVERINO, Directeur de programme Action 20, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT
- M. Sébastien JOLY, chef de projet immobilier au sein du pôle Patrimoine Complexe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Caroline LOUIS, chef de projet Reconversion Raspail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;

- M. Rémy LEDOUX, responsable de la transformation numérique des espaces de travail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou, en cas d'absence de Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, à Mme Viviane MATHIEU, adjointe au chef du SGL, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGL, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, délégation permanente est donnée à :

- M. Benjamin RECLUS, responsable du pôle Travaux, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGL, dans la limite de 5 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Xavier CUMIN, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG) ou, en cas d'absence de M. Xavier CUMIN, à Mme Anne DELAFORGE, adjointe au chef du S2MG, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Jérôme SABLAYROLLES, responsable de la section Maintenance Immeubles et Installations Techniques (S2MG/SM2IT), et M. Francis DUFOUR, chargé de mission auprès du responsable de la section Maintenance Immeubles et Installations Techniques (S2MG/SM2IT), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG,
 - ✓ M. Jean-Pierre BELLEGUEILLE, responsable du pôle Maintenance des installations techniques Siège, et à M. Nicolas MOLHMANN, responsable Maintenance PIHPE, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité, dans la limite de 1 000 €
- M. Franck TOUATI, responsable de la section des sites Conventionnels (S2MG-SESICO) et M. Julien GAILLARD, adjoint au responsable de la section des sites Conventionnels à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT;
 - ✓ MM. Julien ZENSS, Samir OUATAH, Thierry CHAUGIER, Laurent VALLET, Lotfi DERDICHE, Cédric WEBER, Nicolas JACQUEY, Abdelhakim SAIFI, Pierre CAMILLERI, responsables des Antennes Régionales Immobilières et de Moyens généraux (ARIM), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 10 000 € HT
- M. Jimmy GARCIA, responsable de la section des fonctions Support (S2MG-SEFOS), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - ✓ M. Eric Té, responsable du pôle SECAFI au sein de la section des fonctions Support (S2MG-SEFOS), Mme Frédérique PAVIET, responsable du pôle de prescription et de pilotage contractuel au sein de la section S2MG-SEFOS, Mme Aude LEPELTIER, responsable du pôle Énergies et Méthodes au sein de la section S2MG-SEFOS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 10 000 € HT ;

- ✓ Mme Audrey MAZUREK, adjointe au responsable du pôle SECAFI au sein de la section SEFOS, et à M. Guy LE NOACH, agent de maîtrise du pôle SECAFI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du pôle Commandes et Engagements du S2MG, dans la limite de 1 000 € HT ;
- M. Michaël GIVERNE, responsable de la section Services aux Occupants (S2MG/SSAO) et MM. Frédéric CHAUVE et Clément MAZERAND, adjoints au responsable de la section Services aux Occupants, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT ;
- ✓ M. Bruno VIEL, responsable du pôle Antenne de Support de Proximité (ASP) du CAMLV au sein de la section Services aux Occupants, et à M. Frédéric SIEMECK, responsable du pôle Antenne de Support de Proximité (ASP) du site de Paris-La Courneuve, au sein de la section Services aux Occupants, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité, dans la limite de 1 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis BLONDÉ, chef du service de Gestion de Poitiers Hauts Montgorges (SGPHM) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPHM, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Jean-Luc Le GOEDEC, responsable du pôle Activités Transversales et à M. Frank LAMBERT, responsable du pôle Logistique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPHM, dans la limite de 5 000 € HT.

Fait à Paris, le 1er mars 2023

Solange DARBES-PICCA